



Conseil économique et social

Distr. générale
14 février 2007
Français
Original : anglais

Reprise de la session d'organisation de 2007

25 et 26 avril 2007

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentation de candidatures,
confirmation des candidatures et nominations**

Élection de six membres du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

Note du Secrétaire général

Additif

1. Le Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial se compose de 36 membres élus parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les États membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Conformément à la résolution 53/223 de l'Assemblée générale, en date du 7 avril 1999, et à la résolution 6/99 de la Conférence de la FAO, en date du 13 novembre 1999, le Conseil économique et social et le Conseil de la FAO élisent chacun 18 membres du Conseil d'administration en respectant la répartition indiquée dans la résolution 53/223 de l'Assemblée générale.

2. À la reprise de sa session d'organisation de 2007, le Conseil économique et social devra élire six membres du Conseil d'administration pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2007, afin de pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 2007, à l'expiration du mandat des membres ci-après : Australie, Chine, Cuba, Éthiopie, Norvège et Tunisie.

3. Ces six membres seront élus en respectant la répartition suivante¹ :

- Deux membres parmi les États figurant sur la liste A;
- Un membre parmi les États figurant sur la liste B;
- Un membre parmi les États figurant sur la liste C;
- Deux membres parmi les États figurant sur la liste D.

¹ Les membres sont choisis parmi les États figurant sur les listes établies dans les textes fondamentaux du Programme alimentaire mondial. Ces listes sont reproduites à l'annexe III de la présente note.



4. On trouvera à l'annexe I de la présente note la liste des 18 membres du Conseil d'administration qui ont été élus par le Conseil économique et social. L'annexe II, établie à l'intention du Conseil économique et social, contient la liste des membres du Conseil d'administration élus par le Conseil de la FAO. L'annexe III donne la liste des États Membres de l'ONU et des États membres de la FAO pour les élections au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial.

Annexe I

Liste des dix-huit membres élus au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial par le Conseil économique et social

(Mandat de trois ans)

Composition en 2007

Quatre sièges pour les États figurant sur la liste A

Cap-Vert (2009), Éthiopie* (2007), Tunisie* (2007), Zimbabwe (2008)

Quatre sièges pour les États figurant sur la liste B

Chine* (2007), Inde (2009), Indonésie (2008), Iran (République islamique d') (2009)

Deux sièges pour les États figurant sur la liste C

Cuba* (2007), Mexique (2008)

Six sièges pour les États figurant sur la liste D

Australie* (2007), Japon (2008), Norvège* (2007), Nouvelle-Zélande (2009), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2008), Suède (2009)

Deux sièges pour les États figurant sur la liste E

Fédération de Russie (2009), Ukraine (2008)

* Membre sortant.

Annexe II

Liste des dix-huit membres élus au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

(Mandat de trois ans)

Composition en 2007

Cinq sièges pour les États figurant sur la liste A (dont un occupé par roulement)

Congo (2007), Niger (2007), République-Unie de Tanzanie (2008 – siège occupé par roulement), Soudan (2008)^a, Zambie (2009)

Trois sièges pour les États figurant sur la liste B

Koweït (2007), Pakistan (2009), Philippines (2009)

Trois sièges pour les États figurant sur la liste C

Colombie (2008), Haïti (2007), Pérou (2009)

Six sièges pour les États figurant sur la liste D

Allemagne (2007), Autriche (2008), Canada (2007), États-Unis d'Amérique (2009), Pays-Bas (2009), Suisse (2008)

Un siège pour les États figurant sur la liste E

Slovénie (2008)

^a Remplace l'Algérie, dont la démission a pris effet le 31 décembre 2006.

Annexe III

Liste des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des États membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour les élections au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial*

1. Pays en développement

Liste A

Afrique du Sud	Ghana	Ouganda
Algérie	Guinée	République centrafricaine
Angola	Guinée-Bissau	République démocratique du Congo
Bénin	Guinée équatoriale	République-Unie de Tanzanie
Botswana	Jamahiriya arabe libyenne	Rwanda
Burkina Faso	Kenya	Sao Tomé-et-Principe
Burundi	Lesotho	Sénégal
Cameroun	Libéria	Seychelles
Cap-Vert	Madagascar	Sierra Leone
Comores	Malawi	Somalie
Congo	Mali	Soudan
Côte d'Ivoire	Maroc	Swaziland
Djibouti	Maurice	Tchad
Égypte	Mauritanie	Togo
Érythrée	Mozambique	Tunisie
Éthiopie	Namibie	Zambie
Gabon	Niger	Zimbabwe
Gambie	Nigéria	

Liste B

Groupe I

Afghanistan	Jordanie	Ouzbékistan
Arabie saoudite	Kazakhstan	Qatar
Bahreïn	Kirghizistan	République arabe syrienne
Émirats arabes unis	Koweït	Tadjikistan
Iran (République islamique d')	Liban	Turkménistan
Iraq	Oman	Yémen

* Voir appendice A des Règles générales du Programme alimentaire mondial. Au cas où la composition de l'Organisation des Nations Unies ou de la FAO viendrait à être modifiée, les changements appropriés seraient apportés à ces listes par les secrétariats des deux organisations, après consultation avec les États Membres.

Groupe II

Bangladesh	Malaisie	République de Corée
Bhoutan	Maldives	République démocratique populaire lao
Brunéi Darussalam	Micronésie (États fédérés de)	République populaire démocratique de Corée
Cambodge	Mongolie	Samoa
Chine	Myanmar	Singapour
Fidji	Nauru	Sri Lanka
Îles Cook	Népal	Thaïlande
Îles Marshall	Nioué	Timor-Leste
Îles Salomon	Pakistan	Tonga
Inde	Palaos	Tuvalu
Indonésie	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Vanuatu
Kiribati	Philippines	Viet Nam

Liste C

Antigua-et-Barbuda	Dominique	Panama
Argentine	El Salvador	Paraguay
Bahamas	Équateur	Pérou
Barbade	Grenade	République dominicaine
Belize	Guatemala	Sainte-Lucie
Bolivie	Guyana	Saint-Kitts-et-Nevis
Brésil	Haïti	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Chili	Honduras	Suriname
Colombie	Jamaïque	Trinité-et-Tobago
Costa Rica	Mexique	Uruguay
Cuba	Nicaragua	Venezuela (République bolivarienne du)

2. Pays développés**Liste D**

Allemagne	France	Norvège
Andorre	Grèce	Nouvelle-Zélande
Australie	Irlande	Pays-Bas
Autriche	Islande	Portugal
Belgique	Israël	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Canada	Italie	Saint-Marin
Chypre	Japon	Suède
Danemark	Liechtenstein	Suisse
Espagne	Luxembourg	Turquie
États-Unis d'Amérique	Malte	
Finlande	Monaco	

Liste E

Albanie	Ex-République yougoslave de Macédoine	Monténégro
Arménie	Fédération de Russie	Pologne
Azerbaïdjan	Géorgie	République tchèque
Bélarus	Hongrie	Roumanie
Bosnie-Herzégovine	Lettonie	Serbie
Bulgarie	Lituanie	Slovaquie
Croatie	Moldova	Slovénie
Estonie		Ukraine